

**POUR VOTRE INFORMATION :**

Guide des plantations adaptées à la sécheresse  
consultable dans nos locaux ou sur le site :  
<http://www.tourisme-marignane.com>

Site des Villes et Villages fleuris :  
<http://www.cnvfv.fr>



**NOS HORAIRES :**

Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30



OFFICE DE TOURISME  
**MARIGNANE**  
entre soleil et eau

COURS MIRABEAU • 13700 MARIGNANE

**04 42 31 12 97**

[officedetourisme@ville-marignane.fr](mailto:officedetourisme@ville-marignane.fr)

[www.tourisme-marignane.com](http://www.tourisme-marignane.com)

 <http://www.facebook.com/officedetourismemarignane>



# Marignane en Fleurs

**CONCOURS ANNUEL  
DES MAISONS ET  
BALCONS FLEURIS**

L'Office de Tourisme  
de Marignane organise  
en partenariat avec  
la Ville de Marignane  
ce concours ouvert à tous  
les résidents de la commune  
embellissant leur balcon,  
petit & grand jardin  
**VISIBLES DE LA RUE**



OFFICE DE TOURISME  
**MARIGNANE**  
entre soleil et eau

**INSCRIPTIONS  
JUSQU'AU 15 MAI  
PASSAGE DU JURY  
DU 20 MAI AU 10 JUIN**

# MODALITÉS DU CONCOURS ANNUEL DE MARIGNANE EN FLEURS

## Article 1 : Objet du concours et critères de sélection

Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers, les professionnels et les institutions en faveur de l'embellissement et du fleurissement de Marignane.

**Seules les décorations florales visibles de la voie publique seront notées. Les fleurissements et aménagements doivent être conséquents et intéressants.**

Les critères de notations sont les suivants : (4 critères, chacun noté sur 5 points) :

- Diversité botanique ; utilisation de plantes vivaces, de plantes méditerranéennes peu gourmandes en eau sera privilégiée
- Esthétique et harmonie des compositions (association végétale, couleurs, volumes)
- Créativité
- Qualité d'entretien, propreté des espaces extérieurs, état des clôtures et des façades

## Article 2 : Catégories du concours

Quatre catégories seront représentées :

- Maison avec Jardin,
- Balcon, Terrasse, Fenêtre,
- Fleurissement Collectif : Ecole, Copropriété Etablissement Public, Professionnels du Tourisme et Commerces,
- Mur, Clôture paysager et décor floral.

## Article 3 : Organisation et inscription au concours

L'organisation du concours communal de Marignane en Fleurs est confiée à l'Office de Tourisme, qui met en place un jury communal. Le passage du jury se fera entre le 20 Mai et le 10 Juin.

Les personnes désirant participer au concours devront :

- Soit retirer le bulletin d'inscription à l'Office de Tourisme.
  - Soit le demander par courrier, téléphone ou courriel.
  - Soit le télécharger sur le site internet.
- Les coordonnées et horaires figurent en dernière page de ce document.

## Article 4 : Déroulement du concours

Le jury a pour mission de désigner trois lauréats dans chaque catégorie.

Les autres participants non classés recevront un diplôme de participation.

La remise des prix, conviviale, aura lieu à la fin du concours.

## Article 5 : Modalités

L'adhésion au présent concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement de la part du candidat, ainsi que des décisions prises par le jury. La participation au concours est entièrement gratuite.

Il est à noter que les lauréats du concours communal peuvent être présentés au concours départemental.

Les membres du jury ne peuvent concourir.



# CHAQUE ANNÉE, LES FLEURISSEMENTS DES PARTICULIERS, COLLECTIFS OU COMMERCES DE MARIGNANE FIGURENT AU PALMARÈS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES

DEPUIS 2011...

